

Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés

(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹

Annexe1

**Fiche d'information pour les nouvelles candidatures
au Diplôme européen des espaces protégés**

Logo
Diplôme européen

Conseil de l'Europe
Diplôme européen
Fiche d'information
pour les zones candidates

Cette fiche est également disponible sur disquette

Code du site (attribué par le Conseil de l'Europe)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

1. Identification de la zone

1.1. Nom de la zone

--

1.2. Pays								
1.3. Date de la candidature								
1.4. Date de compilation des informations								
	A	A	A	A	M	M	J	J

1.5. Adresses: administrations compétentes

Autorité nationale	Autorité régionale	Autorité locale
Nom:	Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:	Adresse:
Tél.....	Tél.....	Tél.....
Fax.....	Fax.....	Fax.....
E-mail	E-mail	E-mail

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1.6. Adresses: responsable de la zone

Gestionnaire	Centre d'information	Organe/personne chargé de la liaison avec le Conseil de l'Europe
Nom:	Nom:	Nom:
Adresse:	Adresse:	Adresse:
Tél.....	Tél.....	Tél.....
Fax.....	Fax.....	Fax.....
E-mail	E-mail	E-mail

1.7. Description

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

1.8. Intérêt européen justifiant la candidature

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

1.9. Méthode de sélection

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

1.10. But ou motif principal de la protection

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

1.11. Dates (à remplir par le Conseil de l'Europe)

Date du premier examen

--	--	--	--	--	--	--	--

A A A A M M J J

Date de la visite de l'expert

--	--	--	--	--	--	--	--

A A A A M M J J

Date du deuxième examen

--	--	--	--	--	--	--	--

A A A A M M J J

Date de l'octroi

--	--	--	--	--	--	--	--

A A A A M M J J

2. Situation de la zone

2.1. Situation du centre de la zone

Longitude

				°			′			″
--	--	--	--	---	--	--	---	--	--	---

W/E (Greenwich)

Latitude

N				°			′			″
---	--	--	--	---	--	--	---	--	--	---

2.2. Superficie de la zone (ha)

Superficie totale							,		
Zone centrale							,		
Zone tampon							,		
Zone de transition							,		

2.3. Longueur de la zone (km)

				,			
--	--	--	--	---	--	--	--

2.4. Altitude (m)

Minimale

--	--	--	--

Maximale

--	--	--	--

Moyenne

--	--	--	--

2.5. Région administrative

Nom de la région

% couvert

Zone marine ne relevant pas administrativement de la partie terrestre adjacente

--	--	--

3. Patrimoine naturel

3.1. Description abiotique générale (géomorphologie, géologie et hydrogéologie)

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

3.2. Habitats

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.
--

3.3. Flore

--

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

3.4. Faune

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

3.5. Paysage

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

4. Patrimoine culturel et contexte socio-économique

4.1. Patrimoine culturel

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

4.2. Contexte socio-économique

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

5. Intérêt pédagogique et scientifique

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

6. Description de la zone

6.1. Vulnérabilité

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

6.2. Statut de protection

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

6.3. Régime foncier

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

6.4. Documentation

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

7. Gestion de la zone**7.1. Plans de gestion**

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

7.2. Budget et personnel

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

8. Carte de la zone**8.1. Carte topographique**

Numéro national de la carte

Echelle

Projection

Délimitation de la zone disponible sous forme numérisée

--

8.2. Carte des zones protégées mentionnées en 6.2

Prière de fournir cette information sur une carte répondant aux mêmes caractéristiques que ci-dessus.

8.3. Photographie(s) aérienne(s) jointe(s)☐

Oui

☐

Non

Numéro	Secteur	Sujet	Copyright	Date

9. Diapositives

Numéro	Lieu	Sujet	Copyright	Date

Prière de continuer sur une feuille séparée si nécessaire.

Notes explicatives

Table des matières

1.	Identification de la zone
1.1.	Nom de la zone
1.2.	Pays
1.3.	Date de la candidature
1.4.	Date de compilation des informations concernant la zone.....
1.5.	Adresses: administrations compétentes.....
1.6.	Adresses: responsables de la zone
1.7.	Description sommaire
1.8.	Intérêt européen justifiant la candidature.....
1.9.	Méthode de sélection
1.10.	But ou motif principal de la protection.....
1.11.	Dates
2.	Situation de la zone
2.1.	Situation du centre de la zone.....
2.2.	Superficie.....
2.3.	Longueur de la zone.....
2.4.	Altitude.....
2.5.	Région administrative.....
3.	Patrimoine naturel
3.1.	Description abiotique générale (géomorphologie, géologie et hydrogéologie)
3.2.	Habitats.....
3.3.	Flore.....
3.4.	Faune.....
3.5.	Paysage.....
4.	Patrimoine culturel et contexte socio-économique
4.1.	Patrimoine culturel.....
4.2.	Contexte socio-économique
5.	Intérêt pédagogique et scientifique
6.	Description de la zone
6.1.	Vulnérabilité
6.2.	Statut de protection
6.3.	Régime foncier
6.4.	Documentation
7.	Gestion de la zone
7.1.	Plans de gestion
7.2.	Budget et personnel
8.	Carte de la zone
9.	Diapositives

1. Identification de la zone

1.1. *Nom de la zone*

Indiquer les noms dans la langue locale. Cela permet d'éviter les problèmes de traduction et facilite l'intégration des données existantes à l'échelon national ou local. Lorsque les caractères sont différents (par exemple en grec), les noms seront translittérés. Lorsque le nom local est imagé, une traduction dans une ou dans des langues officielles du document devra être ajoutée.

1.2. *Pays*

Indiquer le nom du pays dans la langue d'origine.

1.3. *Date de la candidature*

La date du dépôt officiel de la candidature auprès du Conseil de l'Europe doit être indiquée de la manière suivante: l'année (quatre chiffres), suivie du mois (deux chiffres) et du jour (deux chiffres), sous forme numérique.

Exemple: 1997.05.14 – candidature officiellement déposée le 14 mai 1997.

1.4. *Date de compilation des informations concernant la zone*

Indiquer, de la même manière qu'au point 1.3, la date que vous souhaitez voir figurer comme «date de compilation» des informations recueillies.

1.5. *Adresses: administrations compétentes*

Indiquer avec précision le nom, l'adresse et le numéro de téléphone/fax/e-mail (selon le cas), de l'administration: 1. nationale; 2. régionale; et 3. locale dont dépend la zone.

1.6. *Adresses: responsables de la zone*

Indiquer avec précision le nom, l'adresse, et le numéro de téléphone/fax/e-mail (selon le cas) de:

- a. l'organe et/ou de la personne responsable de la gestion de la zone;
- b. s'il y a lieu, du centre d'information sur la zone; et
- c. de l'organe et/ou de la personne chargée de la liaison avec le Conseil de l'Europe.

1.7. *Description sommaire*

Présenter brièvement les principales caractéristiques de la zone, qui seront décrites plus en détail *infra*.

1.8. *Intérêt européen justifiant la candidature*

Indiquer les caractéristiques et les éléments constitutifs de l'intérêt européen de la zone.

1.9. *Méthode de sélection*

Préciser la méthode et/ou les informations qui ont été utilisées pour établir l'intérêt européen de la zone défini dans la rubrique précédente justifiant sa sélection.

1.10. *But ou motif principal de la protection*

Indiquer dans quel but ou pour quel motif un statut de protection a été accordé à la zone. Ces données peuvent être différentes de celles qui fondent l'intérêt européen justifiant la candidature.

1.11. *Dates*

La candidature, une fois acceptée, est traitée selon une procédure déterminée. C'est le Conseil de l'Europe qui inscrira la date des différentes étapes: date du premier examen par le Groupe de spécialistes, date de l'expertise sur le terrain, date du deuxième examen par le Groupe de spécialistes et, enfin, date de l'octroi du Diplôme.

2. Situation de la zone

2.1. Situation du centre de la zone

Indiquer les coordonnées géographiques (longitude et latitude) du centre de la zone en degrés, minutes et secondes. Les degrés, minutes et secondes de longitude du méridien de Greenwich sont indiqués conventionnellement par un «W» pour l'ouest et par un «E» pour l'est. Ceci permet d'éviter les problèmes en cas de transfert ultérieur des données dans un système d'informations géographiques (SIG).

Lorsqu'une zone est composée de plusieurs sous-zones distinctes, indiquer les coordonnées de la plus importante.

2.2. Superficie de la zone

Indiquer la superficie de la zone en hectares. Si celle-ci a fait l'objet d'un zonage, indiquer la superficie relative de chaque zone en hectares, avec une précision de deux décimales.

S'il n'y a pas de zonage, indiquer seulement la superficie totale de la zone.

2.3. Longueur de la zone

Cette information n'est nécessaire que lorsque les mesures de surface ne conviennent pas (par exemple, grottes, falaises). La longueur doit être indiquée en kilomètres, avec une précision de trois décimales (mètres).

2.4. Altitude

Indiquer l'altitude minimale, maximale et moyenne de la zone au-dessus du niveau de la mer. La valeur moyenne s'obtient en calculant la moyenne pondérée des classes d'altitude à l'intérieur de la zone.

2.5. Région administrative

Indiquer dans la langue d'origine le nom de la/des région(s) administrative(s) concernée(s) ainsi que le pourcentage de la zone situé dans chaque région.

Lorsqu'une zone comprend un élément marin qui ne relève pas administrativement de la partie terrestre adjacente, indiquer le pourcentage de la zone que représente cet élément.

3. Patrimoine naturel

3.1. Description abiotique générale (géomorphologie, géologie, hydrogéologie)

Décrire brièvement la géomorphologie de la zone et notamment le type de substratum et les formes actuelles du relief. Des informations concernant la pédogenèse peuvent être utiles aussi.

3.2. Habitats

Fournir une description détaillée du (des) type(s) de végétation présent(s) dans la zone en insistant sur les caractéristiques les plus importantes. Si possible, indiquer aussi le nom scientifique de la/des classe(s) phytosociologique(s).

3.3. Flore

Donner un aperçu des caractéristiques de la flore présente dans la zone et de ses éléments les plus importants. On pourra en outre préciser utilement le nombre total des plantes vasculaires, des bryophytes, des champignons et des lichens, et mentionner les espèces rares, menacées, dominantes ou endémiques.

3.4. Faune

Donner un aperçu des caractéristiques de la faune présente dans la zone et de ses éléments les plus importants. On pourra en outre préciser utilement le nombre total des mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens et invertébrés, et mentionner les espèces rares, menacées, dominantes ou endémiques.

3.5. Paysage

Description des aspects du paysage.

4. Patrimoine culturel et contexte socio-économique

4.1. Patrimoine culturel

Indiquer les données historiques, telles que les traces ou les éléments existants d'établissements, d'activités humaines ou d'événements historiques, qui influent sur la qualification actuelle de la zone. Il peut s'agir aussi de découvertes archéologiques ou de valeurs ethnographiques présentes dans la zone.

4.2. Contexte socio-économique

Donner un aperçu du contexte socio-économique de la zone.

5. Intérêt pédagogique et scientifique

Indiquer les composants majeurs de l'intérêt de la zone sur le plan pédagogique, par exemple l'existence d'un centre d'accueil des visiteurs et son programme d'activités, d'expositions, etc. Si des visites guidées ont lieu régulièrement ou si l'étude globale ou partielle de la zone figure dans les programmes d'enseignement locaux, des informations à ce sujet pourront être ajoutées.

6. Description de la zone

6.1. Vulnérabilité

Indiquer la nature et l'ampleur des pressions d'origine humaine ou autre qui s'exercent sur la zone, et préciser le degré de fragilité de la flore, de la faune, des habitats et des écosystèmes abiotiques ou des éléments paysagers décrits *supra*.

6.2. Statut de protection

Exposer le statut juridique de protection de la zone (appellation, date de classement, pourcentage(s) couvert(s)). Une zone peut avoir bénéficié successivement de différents types de classement. Ils devront être décrits en détail.

6.3. Régime foncier

Donner une description générale du régime foncier de la zone («privé», «Etat», «ONG de conservation», etc.), ainsi que la superficie concernée par chaque catégorie foncière.

6.4. Documentation

Indiquer les publications et/ou données scientifiques pertinentes relatives à la zone. Cette information doit être fournie conformément aux normes utilisées pour les références scientifiques. Le cas échéant, indiquer les travaux non publiés ou les communications portant sur les renseignements donnés dans la présente fiche. On peut également mentionner les programmes de recherche en cours relatifs à la zone.

7. Gestion de la zone

7.1. Plans de gestion

Donner un bref aperçu des plans de gestion actuellement mis en œuvre ou en cours d'élaboration, assorti d'un calendrier des actions. Il convient à cet égard de tenir compte des menaces que les activités humaines font peser sur la zone en intégrant les données concernant la vulnérabilité (6.1).

Prière d'indiquer tous les plans déjà établis.

7.2. Budget et personnel

Décrire brièvement les ressources financières et humaines, et les moyens techniques disponibles pour la gestion d'ensemble de la zone.

8. Carte de la zone

Les limites de la zone doivent être tracées sur une (des) carte(s) qui corresponde(nt), par le détail et la qualité, aux cartes topographiques officielles, et obéisse(nt) à toutes les normes de l'institut topographique compétent, à l'échelle de 1/100 000 ou à une échelle plus détaillée.

Si les limites de la zone sont également disponibles dans un système d'informations géographiques, fondé sur une série de cartes utilisées pour la numérisation, sur l'échelle, les paramètres et la projection, ces données numérisées doivent être accessibles et les informations doivent figurer sur la fiche.

Les zones correspondant aux principales catégories de classement porteuses du plus haut degré de protection doivent être tracées sur la carte. S'il y a lieu, indiquer aussi le zonage.

Joindre, si possible, une photographie aérienne de la zone, qui sera très utile en ce qu'elle permettra de mieux saisir sa nature propre.

9. Diapositives

Dresser la liste des diapositives et autres matériaux photographiques joints à la fiche, en précisant le sujet, le lieu et la date du cliché. Cette documentation photographique n'est pas indispensable; elle est cependant très utile pour comprendre la configuration d'une zone donnée, notamment en cas de problème ou de plainte la concernant. De surcroît, le Conseil de l'Europe peut utiliser ces diapositives à des fins pédagogiques ou d'information sur le Diplôme.

Le numéro de la diapositive indiqué sur la fiche doit figurer sur la diapositive elle-même. En outre, toutes les diapositives et photographies doivent porter le nom de leur auteur et le copyright.

* * * * *